

SPÉCIALISATIONS APRÈS LE DEAS

S spécialisations	Conditions d'accès	Modalités d'accès	Durée de la formation
Assistant médical	Être titulaire du DEAS	Dossier de candidature	10 mois en alternance
Certificat d'agent de chambre mortuaire	Être titulaire du DEAS	Sur inscription dans un centre de formation	80 heures (40 heures théoriques et 40h de stage)
Assistant g érontologique ou assistant de soins en g érontologie	Être titulaire d'un diplôme d'AS (aide-soignant), AMP (aide médico psychologique), AES (accompagnant éducatif et social), ou AVS (auxiliaire de vie sociale) et exercer auprès de personnes âgées présentant des troubles cognitifs	Sur inscription dans un centre de formation	140 heures

POURSUITE D'ÉTUDES APRÈS LE DEAS

	Conditions d'accès	Modalités d'accès	Durée de la formation
Diplôme d'État de d'infirmier	Être titulaire du baccalauréat ou justifier de 3 années d'exercice professionnel	Epreuves de sélection à l'admission en institut de formation en soin infirmiers OU sur dossier via PARCOURSUP	3 ans
Cadre de santé	Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme d'Etat infirmier ; justifier de 4 ans d'exercice effectif à temps plein de la profession au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection	Concours d'entrée en Institut de Formation des Cadre de Santé) IFCS	10 mois
Cadre supérieur de santé	Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de cadre de santé	Concours sur titre au sein de l'établissement	
Directeur des soins	Les candidats doivent être titulaires du diplôme de cadre de santé (concours externe) ou appartenant, depuis au moins cinq ans, à un corps de cadre de santé de l'une ou l'autre des trois fonctions publiques (concours interne).	Concours d'entrée à l'EHESP (Ecole des hautes études en santé Publique)	12 mois
Diplômes universitaire (DU) - Diplôme inter-universitaire (DIU)	Diplôme de premier cycle d'université (DPCU) : accès à partir d'un niveau baccalauréat. Certains DU nécessitent une validation des acquis professionnels	Voir les modalités de candidature et la procédure d'inscription universitaire	Variable en fonction du DU ou DIU
Passerelle diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)	Age minimum 17 ans Être titulaire du DEAS	Sélection d'entrée sur dossier dans un IFAS	Dispense et/ou allègement de formation en fonction de leur diplôme. Durée de formation en lien avec la dispense et/ou allègement.